

27^e PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

visant à favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes, quel que soit leur milieu socio-économique, leur lieu de résidence, leur sexe, ou leurs capacités physiques.

Présentée par les élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire Jacques Prévert de Romagnat

(Académie de Clermont-Ferrand)

EXPOSE DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans notre classe, nous participons aux différentes actions de l'UNICEF tout au long de l'année. Notre Mairie vient de signer une convention territoriale pour les droits de l'enfant avec l'UNICEF. Ainsi nous savons qu'un des droits de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) est que : « tous les enfants ont le droit de jouer, d'avoir des loisirs, des activités sportives, culturelles et artistiques pour développer leurs talents et apprendre les valeurs liées à la vie en société » (article 31)

Notre école est le lieu propice à la découverte du sport. Nous avons la chance de pratiquer plein d'activités sportives différentes : de la balle ovale avec le club ASM Romagnat Rugby Féminin, du tennis avec le Romagnat Tennis club, de la natation et du patin à glace dans des structures de Clermont Auvergne Métropole, du vélo avec l'aide de notre ETAPS et des policiers municipaux en ce qui concerne la sécurité routière... Mais, sans l'école ?...

Sur 26 élèves, 6 ne pratiquent aucun sport en dehors de l'école. Les raisons sont multiples : **par manque d'argent** parce que certaines licences sportives et équipements coûtent chers ; **par manque de temps** lorsqu'on habite loin des complexes sportifs ; **par manque de choix** quand certains clubs ne proposent pas d'équipes mixtes mais aussi lorsque certains sports ne sont **pas adaptés au handicap**.

Or, les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé sont claires : « les enfants, quelque soit leur âge, doivent être actifs pour profiter des nombreux bienfaits d'une activité physique régulière, à savoir l'amélioration de la capacité cardiorespiratoire, des aptitudes musculaires, de la santé osseuse, des résultats cognitifs, ou encore de la pression artérielle ». Il en va donc de notre propre santé mais c'est également un enjeu sanitaire national voire mondial !

Mesdames, Messieurs, il est temps d'aider tous ces jeunes à pratiquer du sport en leur apportant des solutions à chacune de leurs difficultés.

Si vous votez pour cette loi, sachez que vous allez permettre à nos 6 camarades comme à des milliers d'enfants de pouvoir pratiquer un sport et de devenir des futurs actifs en bonne santé !

PROPOSITION DE LOI

Article 1

Mettre en place un système de chèques sport destinés aux familles à faibles revenus, ou élargir les bénéficiaires du Pass'Sport et augmenter son montant, permettant ainsi aux parents d'inscrire leurs enfants à des activités sportives extrascolaires sans supporter des coûts exorbitants. Mettre en place des locations d'équipements pour que les prix soient moins élevés que des achats permettant ainsi de changer de sport. Inciter à créer des clubs multisports sans augmenter le prix des licences.

Article 2

Après l'école, les jeunes doivent pouvoir aller à leurs activités sportives. Il faut mettre en place des transports avec un système d'inscription et différents points de ramassage comme pour les transports scolaires. Ces navettes doivent être gratuites toute la semaine et pas seulement les weekends comme cela existe déjà dans notre commune.

Article 3

Encourager la mixité en mettant en place des incitations pour les clubs sportifs favorisant l'intégration des filles dans des sports traditionnellement dominés par les garçons, et vice versa.

Article 4

Élaborer des programmes spécifiques et adaptés pour permettre aux jeunes handicapés, malades ou en convalescence de pratiquer du sport. Ces programmes pourraient être des collaborations entre le corps médical et des clubs sportifs afin par exemple d'amener le sport à l'hôpital ou encore d'amener les jeunes malades au club sportif lors de séances spécialisées et adaptées à eux. Pour les jeunes malades ou convalescents, mais capables de pratiquer le sport comme d'autres enfants, ils pourraient au contraire participer à des sports en équipes au sein de clubs avec la compagnie d'autres enfants sans soucis médicaux, afin de ne pas ressentir de sentiment d'exclusion et de pouvoir créer de forts liens d'amitié avec d'autres jeunes. Tout en conservant un suivi médical régulier de leur pratique sportive. Varié les handisports mais garder un lieu commun pour faire se côtoyer les différents jeunes ensemble.

XXVII^{ème} Parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

visant à favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes

Rédigée et présentée par les élèves de CM2 de l'école élémentaire Porette

EXPOSÉ DES MOTIFS

Nous sommes en 2024, l'année des Jeux Olympiques en France et la flamme olympique passera à côté de notre école.

Nous y voyons un symbole : l'importance d'enseigner aux élèves et aux jeunes la place du sport dans la société et dans leur quotidien en s'inspirant de la philosophie de la Grèce Antique qui disait : « *celui qui entraîne son corps entraîne son esprit* ».

Nous pensons que l'accueil de cet événement mondial doit servir à sensibiliser les enfants aux valeurs du sport et à sa pratique quotidienne pour être en meilleure santé.

Le Président de la République a d'ailleurs décidé de faire de la promotion de l'activité physique et sportive la Grande Cause Nationale 2024 car les jeunes font de moins en moins de sport et passent trop de temps derrière leurs écrans. Cela pose de plus en plus de problèmes pour leur santé car ils sont de moins en moins actifs.

Voici les chiffres (*source : Ministère des sports*)

- un enfant sur cinq est touché, par l'obésité et l'hypertension.
- 80% des 11-17 ans sont en-dessous des seuils d'activité physique recommandés par l'OMS.
- 50% des jeunes entre 16 et 30 ans déclarent passer plus de 6h par jour devant les écrans.
- En 40 ans, les enfants ont perdu 25 % de leur capacité cardiaque.

Ces chiffres sont très inquiétants pour leur avenir et pour la santé publique. Mais une étude de 2023, financée par le Ministre des Sports constate que l'on peut changer la tendance et « inverser les courbes » si la pratique physique devient régulière.

Dans ce contexte, il nous semble essentiel que les enfants apprennent l'importance de l'activité physique sur leur santé. Cela doit être au même niveau que les autres enseignements. Nous proposons donc dès l'entrée en CP des cours sur l'activité physique et la nutrition sur le temps scolaire, une heure par mois, afin que les enfants apprennent à bien se nourrir ainsi que les effets positifs du sport sur la santé. (Article 1)

Nous pensons qu'il faut donner les moyens aux enfants, ainsi qu'aux adultes responsables d'eux et de leur scolarité (parents, enseignants, mairies) d'être acteurs de leur quotidien sportif. Nous proposons que les établissements organisent une fois par trimestre « Les rencontres du sport : tous concernés » où les parents, les élèves, la mairie et les professeurs échangent sur l'importance de la pratique sportive et les moyens qui peuvent être consacrés à son déploiement dans le quotidien des élèves (une heure de sport par jour à l'école soit quatre heures par semaine). (Article 2)

Chaque école doit avoir un professeur de sport, ce qui n'est pas toujours le cas. Une grande campagne de formation des professeurs de sport doit donc être lancée en priorité dans les endroits qui en ont peu. Ce professeur est responsable avec le ou la Directrice de l'école pour mettre en place des partenariats avec la Mairie et les clubs de sport afin d'améliorer l'accès de tous aux structures sportives qui manquent aux écoles dans certains endroits. (Article 3)

Pour que le sport soit comme un réflexe quotidien nous proposons que chaque élève puisse avoir un chronomètre ou un tableau « Heures sportives » pour permettre d'enregistrer son temps d'activités hebdomadaire afin de s'assurer que les quatre heures soient effectuées. (Article 4)

– 2 –

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

L'enseignement à l'éducation physique et sportive ainsi qu'aux bases nutritionnelles pour être et rester en bonne santé est mis en place 1 heure par mois dès le Cours Préparatoire sur le temps scolaire.

Article 2

Les établissements organisent, une fois par trimestre, une réunion : « Les rencontres du sport : tous concernés » entre les parents d'élèves, les élèves, la mairie et les professeurs pour échanger sur l'importance de la pratique sportive et les moyens qui peuvent être consacrés à son déploiement dans le quotidien des élèves et les bonnes pratiques à mettre en place dans leur quotidien avec une heure de sport par jour à l'école soit quatre heures par semaine.

Un cahier des bonnes pratiques est rédigé tous les deux ans et distribué aux élèves.

Article 3

Une grande campagne pour former plus de professeurs d'EPS est mise en place afin que chaque établissement en France puisse en avoir un.

Le professeur de sport et le directeur de l'établissement sont chargés de mettre en place des partenariats avec la Mairie et les clubs de sport afin d'améliorer l'accès de tous aux structures sportives qui manquent aux écoles dans certains endroits.

Article 4

Un cahier « chronomètre » ou un tableau sportif est distribué par le Ministère à chaque élève pour que chacun enregistre son temps d'activité et s'assure que les quatre heures hebdomadaires sont effectuées.



27^e PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

Visant à favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes

Présentée par les élèves de CM2 de la classe de Mme Weïss
école élémentaire de Samoreau (Académie de Créteil)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En France, nous avons la chance de pouvoir pratiquer régulièrement un sport soit dans la cour de notre récréation, soit en EPS, en club ou avec notre famille, en intérieur ou en plein air. Cependant, nous sommes conscients qu'aujourd'hui, nous nous trouvons face à un défi important, celui de faire admettre aux jeunes des valeurs comme la recherche du dépassement de soi, la persévérance, l'estime de soi, le bien être, le respect des règles et le vivre ensemble. Le combat est à mener également contre un monde où l'on se déplace davantage en voiture qu'à pied, où les écrans sont partout et où la facilité ne se conjugue pas toujours avec le mot effort.

Or, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les enfants et adolescents de 6 à 17 ans devraient pratiquer quotidiennement au moins une heure d'activité physique d'intensité modérée à élevée. Nous avons appris que le manque d'activité physique durant l'enfance puis l'adolescence conduisait généralement à plus de sédentarité à l'âge adulte et provoquait des problèmes d'obésité, des difficultés cardiaques, pulmonaires et des dépressions.

Nous avons alors débattu en classe sur les facteurs pouvant réduire la pratique sportive chez les jeunes comme le prix élevé des sports en club. C'est pour cela que nous sommes convaincus qu'il est essentiel d'informer les jeunes et les familles des lieux où l'on peut pratiquer du sport facilement et gratuitement.

Le fait que les parents ne pratiquent eux-mêmes peu ou pas de sport est un facteur aggravant. Pour cela, il nous semble important de mobiliser les parents à faire du sport parce qu'ils restent des modèles pour les enfants. Nous restons convaincus que si les parents faisaient du sport cela motiverait les plus petits.

De plus, nous sommes également conscients que l'augmentation du temps passé devant les écrans avec de multiples sollicitations, est une cause inévitable de la diminution de la pratique sportive. En effet, en grandissant, nous nous intéressons plus aux jeux vidéo qu'au sport. De moins en moins d'enfants et d'adolescents pratiquent une activité physique après 10 ans, avec une proportion d'un tiers chez les garçons et d'un cinquième chez les filles. A l'inverse, le temps passé devant les écrans est en hausse constante. C'est pour cela qu'il est essentiel d'apporter une information sur les recommandations de l'OMS sur tous les supports utilisés par les jeunes.

Pour conclure, nous nous sommes aperçus que beaucoup d'entre nous avaient déjà arrêté un sport ou un jeu sportif à cause de moqueries. C'est pour cela que nous proposons de faire signer une charte dans tous les clubs sportifs et les établissements scolaires pour arrêter au plus vite les critiques blessantes. Nous avons l'espoir de faire évoluer les mentalités vers davantage de bienveillance et d'empathie. Ces valeurs communes favoriseraient inévitablement un élan sportif chez tous les jeunes.

Article 1^{er}

Tous les établissements scolaires doivent afficher une infographie répertoriant les infrastructures sportives gratuites et sites naturels proches adaptés à la pratique sportive.

Article 2

Tous les industriels, doivent faire apparaître un message précisant l'importance de réaliser une activité sportive sur tous les boîtiers de jeux vidéo.

Article 3

Tous les clubs sportifs doivent proposer des séances familles permettant aux parents des jeunes adhérents de jouer/participer avec leur enfant.

Article 4

Les adhérents d'un club sportif et des élèves d'un établissement scolaire doivent signer une charte de « bienveillance et d'empathie ».

27^{ème} Parlement des enfants

Proposition de loi visant à

Rendre le sport plus facile d'accès pour les jeunes.

Ecole Jacques Prévert - Gondecourt
5^{ème} circonscription du Nord

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Le sport joue un rôle essentiel dans le développement des jeunes : il favorise leur santé physique et mentale, renforce leur estime de soi et leur confiance en eux, leur offre des opportunités de socialisation et de développement personnel. Contrairement aux écrans qui énervent les enfants, le sport leur donne les moyens de se défouler et de s'amuser de manière plus saine. Il est donc essentiel pour eux de pouvoir en faire et pour cela il faut le rendre plus accessible.

Dans notre classe, tous les élèves pratiquent une activité physique en dehors de l'école. Mais ce n'est pas le cas de toute notre école. Certains ne font pas de sport car l'activité souhaitée n'est pas proposée dans notre ville et ils doivent se déplacer parfois loin pour la pratiquer. On voit donc que la pratique et le choix de l'activité sportive sont dépendants de la proximité de cette dernière. Selon une étude de l'INJEP, 13% des non pratiquants invoquent le fait que le sport qu'ils aimeraient faire est trop éloigné de chez eux et préfèrent donc ne pas en faire.

Nous avons constaté qu'en France, la grande majorité des jeunes ont une pratique sportive régulière. Les sports les plus plébiscités sont le football, la musculation et le running. Ce sont, pour la plupart, des activités peu coûteuses et qui demandent peu de matériel. Nous pensons donc qu'il existe un lien entre les moyens financiers de chacun et la pratique du sport. Cela est également évoqué dans une étude du CREDOC de mai 2022 comme étant l'un des freins principaux chez les jeunes : 30 % ne feraient pas de sport car cela coûterait trop cher.

Proposition de loi

Article 1 : Chaque commune doit pouvoir proposer une « sportithèque », c'est-à-dire un endroit où il est possible d'emprunter gratuitement du matériel sportif

Article 2 : Il doit y avoir un terrain de sport extérieur accessible à tous dans chaque commune de France, à la manière des playgrounds américains

Article 3 : Rendre les transports en commun gratuits pour les jeunes sportifs qui sont licenciés dans un club

27^{ème} Parlement des Enfants

Proposition de loi

Visant à favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes

Présentée par les élèves des classes de CM2 A et B, classes de Mme Duverneuil et Mme Rufino, école élémentaire Jules Vallès de Brive-la-Gaillarde (Académie de Limoges)

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Nous constatons que les jeunes ne font pas assez de sport.

Entre 30% et 60% des enfants et adolescents ont diminué leur niveau d'activité physique pendant le premier confinement de 2020.

En parallèle, 60% à 80% d'entre eux ont augmenté leur temps d'exposition à un écran.

Les efforts fournis par l'Éducation Nationale ces dernières années (mise en place des APQ et labélisation de nombreuses écoles « Génération 2024 ») sont un bon début pour contrer cette réalité mais ne suffisent pas. D'autres raisons empêchent les jeunes de pratiquer des activités sportives. Ce sont : la maladie et/ou le handicap, le financement difficile, la distance à parcourir et/ou le manque de moyen de transport pour rejoindre les installations sportives, la situation familiale et la barrière de la langue.

Nous souhaitons inciter les jeunes à pratiquer du sport parce qu'il est bon pour la santé, parce qu'il les éloigne des écrans et qu'il permet de rencontrer d'autres jeunes.

Le sport peut se pratiquer à différents endroits : à la maison, dans un parc, à l'école ou au sein d'un club (stade et gymnase).

Favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes, c'est rendre accessible l'activité physique aux personnes dont l'âge est compris entre 2 ans (entrée à l'école maternelle) et 25 ans (jeunes actifs).

Puisque les jeunes sont empêchés d'aller faire des activités sportives, il faut que le sport aille à leur rencontre.

Article 1

Dans chaque département, un Sportibus et son personnel (composé d'un chauffeur et de bénévoles qualifiés) proposent des activités et mettent à disposition du matériel sportif.

Article 2

Le Sportibus s'installe aux abords des établissements scolaires, des hôpitaux, des parcs et des entreprises, en milieux urbain et rural.

Article 3

Le Sportibus est « propre » : il est électrique et équipé de panneaux solaires.

L'arrivée du Sportibus est annoncée par des messages sonores, lumineux et/ou des affiches.

Article 4

Pour récupérer de l'argent afin de payer le matériel et le personnel du Sportibus, l'état taxe la vente des consoles et des jeux vidéo.

XXVII^e PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

Visant à favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes en France.

Rédigée et présentée par les élèves de la classe de CM1-CM2 de l'École Élémentaire Chambord, à Cholet, en association avec la classe externalisée « Anémones », de l'IME La Rivière.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En préambule, nous souhaitons vous présenter notre école. Celle-ci se situe à Cholet (Maine et Loire), intégrée au dispositif CLA (contrat local d'accompagnement) depuis trois ans, elle bénéficie de la politique de la ville.

Notre établissement accueille depuis quatre ans une classe externalisée de l'IME (institut médico-éducatif). Les élèves de cette classe nous ont permis d'avoir un regard différent sur le champ du handicap. Des moments forts de cohésion sont menés tout au long de l'année comme lors de journées banalisées telles que la journée de la différence sous forme de « mini olympiades ».

De fait, il nous est apparu évident de les associer à la réalisation de ce projet.

Nous avons la chance que notre commune ait obtenu plusieurs fois le titre de « *Ville la plus sportive de France* » grâce notamment à ses actions menées en faveur du déploiement du sport auprès de la population. Ce qui nous permet à nous, jeunes écoliers, de bénéficier d'intervenants sportifs, de journées dédiées au sport et d'un nombre important d'infrastructures permettant de découvrir un panel diversifié d'activités.

Néanmoins, nous constatons, dans le dossier de presse de présentation « Grande Cause Nationale 2024 : Bouge chaque jour », que le nombre de jeunes ne pratiquant pas de sport est trop élevé. En effet, 37 % des enfants de 6 à 10 ans et 73 % des jeunes de 11 à 17 ans n'atteignent pas les recommandations de l'organisation mondiale de la santé en matière d'activités physiques.

Lors de nos recherches, nous remarquons aussi de nombreuses inégalités : entre les enfants valides et ceux porteurs de handicap, entre les jeunes issus de familles défavorisées socialement et ceux issus d'une classe plus aisée et enfin, entre les jeunes résidant en zone urbaine et ceux vivant en zone rurale.

Un sondage dans l'école a mis en lumière que plus de la moitié des élèves n'ont pas accès au sport en dehors des heures obligatoires.

Prenons l'exemple de notre classe : 11 élèves sur 22 sont inscrits dans un club et aucun élève ne l'est, dans la classe externalisée.

Notre pays va accueillir dans six mois le plus grand évènement sportif de la planète : Les jeux olympiques d'été.

C'est un honneur mais aussi une grande responsabilité.

Notre pays doit être le « porte flamme » de la jeunesse pour la promotion du sport pour tous.

Dans ce contexte, quelles actions mettre en place afin de promouvoir la pratique sportive chez tous les jeunes ?

PROPOSITION DE LOI

Article 1

Des séances « découvertes et sportives » sont proposées à chaque élève par la municipalité sur le temps de la pause méridienne, le mercredi ou lors des vacances scolaires. Elles sont encadrées par des animateurs sportifs et / ou en partenariat avec les clubs municipaux ou associatifs. Ceux-ci mettent leurs terrains et locaux à disposition des élèves le temps des séances.

Pour les publics éloignés géographiquement ou ceux issus des quartiers prioritaires, les fédérations doivent créer un " Bus Sport " afin d'aller au plus près des jeunes et de les initier à la pratique sportive.

Article 2

Une journée nationale dédiée au « sport en famille » est organisée annuellement dans chaque ville en association avec les fédérations sportives. Elle a pour vocation de faire découvrir gratuitement différentes disciplines sportives aux jeunes et à leur famille afin de susciter le goût et la pratique du sport.

Article 3

Tout jeune en situation de handicap bénéficie de séances adaptées afin de favoriser au mieux son inclusion dans une pratique sportive.

Article 4

En contrepartie de son engagement, ou celui de sa famille, dans la vie du club, tout jeune sportif peut bénéficier de la gratuité de sa licence.

27^{ème} Parlement des Enfants

PROPOSITION DE LOI

Visant à favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes

rédigée et présentée par les élèves de la classe de CM2
de l'école élémentaire Pont du Suve de Toulon

(Académie de Nice)

1^{ère} circonscription électorale du Var de M. Yannick CHENEVARD

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs les Député.e.s,

Dans nos cours de récréation et en cours d'EPS, les *stéréotypes garçons/filles* reviennent souvent et gâchent notre plaisir de jouer ensemble : les garçons ne veulent pas faire la passe aux filles dans les sports collectifs car ils pensent qu'elles sont moins performantes, les filles n'acceptent pas les garçons dans la création d'une chorégraphie car elles ne les trouvent pas artistiques. Dans notre école, il y a aussi une classe d'ULIS (classe d'inclusion scolaire) et nous avons des difficultés à intégrer ces élèves dans nos jeux sportifs sur le temps scolaire et périscolaire parce que nous avons du mal à accepter leurs différences, pensant qu'ils n'ont pas les mêmes capacités que nous.

A l'école, nous débattons beaucoup sur les stéréotypes et les préjugés avec nos enseignantes et nos enseignants mais cela ne suffit pas. En effet, les clubs sportifs développent l'esprit compétitif dès le plus jeune âge et certains parmi nous, involontairement, le font entrer dans nos séances d'EPS ou nos cours de récréation. Ils n'en ont pas forcément conscience. Or, la compétition mène aux conflits, aux bagarres et aux insultes à l'école car un enfant bercé dans cet esprit s'habitue à la compétition et ne prend plus plaisir à faire du sport. Normalement, nous pratiquons une activité sportive pour le bien-être et l'amusement ce que nous perdons en voulant toujours être la plus forte ou le plus fort ou gagner.

Depuis quelques années, notre beau pays qu'est la France, est souvent 10^{ème} dans le classement olympique alors que la Norvège, pays plus petit que nous, se classe première aux jeux olympiques d'hiver. Nos recherches nous ont conduits à découvrir leur « *charte du sport* », modèle repris aussi par la Suisse, qui en améliore la pratique chez les jeunes : ils ont le droit de pratiquer le sport de leur choix sans pression parentale, ils ont accès à plusieurs sports grâce à une licence multisport, la compétition est interdite avant l'adolescence pour respecter la croissance des enfants qui grandissent à des rythmes différents et elle empêche les entraîneurs de pousser les enfants à la compétition. « *Selon la Norvège, la motivation des enfants a bien plus d'importance que celle des parents ou des entraîneurs* ». De même, les Canadiens ne cherchent pas à repérer les enfants talentueux dans des groupes d'âge de 8, 9 ou 10 ans et remettent à plus tard l'évaluation de leurs capacités : les entraîneurs laissent un temps de jeu équivalent sur le terrain, pour tout le monde que ce soient les garçons, les filles ou les handicapés.

En France, la pression, émise par les parents et les entraîneurs pour espérer voir naître un nouveau champion olympique, pousse les jeunes à abandonner le plaisir du sport en raison du harcèlement sportif vécu. Souvent, dans les clubs sportifs, des groupes de niveau sont créés ce qui démotive les « *non champions* » qui viennent pratiquer un sport pour le plaisir et le lien amical. C'est pourquoi, nous proposons de nous inspirer de la « *charte du sport* » instaurée dans certains pays européens afin de promouvoir le sport chez les jeunes en rendant la place au bien-être et l'amusement, l'accès à la pratique de plusieurs sports à des coûts attractifs pour les familles et en reculant l'âge de la détection des joueurs talentueux.

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

La « *Charte du sport chez l'enfant* », du Ministère des Sports et de la Jeunesse, fixe de manière précise les droits des enfants et les obligations des adultes encadrant le choix et la pratique des activités sportives auprès des jeunes. Ce document sous forme d'affiche, est visible dans tous les lieux dédiés au sport et à l'éducation.

Article 2

Pour assurer l'égalité, la mixité dans tous les sports d'équipe jusqu'à 12 ans et pour prendre en compte le rythme de développement physique des filles et des garçons, la sélection des « joueuses talentueuses » et « des joueurs talentueux » est interdite avant l'âge de 12 ans.

Article 3

Pour lutter contre le harcèlement sportif, le Ministère des Sports et de la Jeunesse doit se doter d'une plateforme téléphonique d'aide aux enfants harcelés sportivement par leur entourage familial ou dans leurs clubs et leurs associations.

Article 4

Le Ministère des Sports et de la Jeunesse donne accès, aux enfants jusqu'à 12 ans, à la pratique de plusieurs sports grâce à une licence multisport à un prix abordable, fixé par l'Etat.



27^{ème} édition

PROPOSITION DE LOI

visant à favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes.

PRÉSENTÉE PAR LES

Élèves de la classe du CM2 Tamanu de Yann MOUËLLO,
École primaire de Teavaro
Île de Moorea
Polynésie française

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le constat est malheureusement partout pareil : les jeunes, comme nous, sont « accro » à leur smartphone, ce qui les éloigne considérablement d'une pratique sportive journalière, voire même hebdomadaire. Nous avons lu et étudié que l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (ONAPS) avait dit que l'inactivité physique et la sédentarité modifiaient nos modes de vie. Cet Observatoire parle même de « *bombe à retardement sanitaire* » !

Il est donc devenu urgent de nous permettre d'avoir accès plus facilement à un mode de vie actif car nous savons bien que les bénéfices d'une activité physique et sportive régulière sont maintenant démontrés. Pour exemple, une brochure de l'UNESCO « *Le sport : un investissement minimal pour un bénéfice maximal* » nous dit qu'une activité physique quotidienne peut réduire l'obésité et la dépression de 30 % ou encore que cela améliore les fonctions cérébrales et les résultats scolaires de 40 % notamment. Alors pourquoi on ne fait pas plus d'activité physique ?

En Polynésie française, à Moorea, la pratique sportive est très loin d'être accessible à tous les jeunes, sauf à l'école avec nos 3h hebdomadaire certes, mais très peu d'entre nous pratiquent une activité en club par exemple (d'après notre enquête au sein de notre école, sur 197 élèves du CP au CM2, seuls 24, soit 12%, sont inscrits dans un club sportif). Pourquoi ? Manque d'argent des familles pour payer des inscriptions à leurs enfants ; manque d'infrastructures pour faire du sport ; manque de moyens de transport ; manque de choix dans les activités proposées ; manque de personnes ayant fait des études dans le sport pour nous apprendre.

Nous avons constaté qu'il ne faut pas oublier aussi que vouloir faire de la compétition ou rechercher les meilleurs résultats, performances, c'est bien, mais qu'il n'y a pas que cela. L'une des principales motivations pour pratiquer une Activité Physique et Sportive est aussi ... le plaisir, car nous apprenons à connaître notre corps, à faire bouger notre corps, à l'entraîner, à en prendre soin pour qu'il dure longtemps. C'est un motif d'équilibre personnel. Que ce soit en pratiquant un sport connu (football, rugby, tennis, judo, ...), une simple activité physique (marche, vélo, ...) ou un sport cérébral (échecs). Que ce soit individuellement ou collectivement. Que ce soit mixte ou avec des personnes porteuses de handicap.

De plus, faire du sport, bouger ou faire de l'activité physique régulièrement permet d'apprendre des valeurs essentielles pour notre vie de tous les jours (respect, fierté, confiance en nous et en les autres, égalité, tolérance, responsabilité, ...).

Nous avons compris aussi que si on fait du sport dès le plus jeune âge, nous serons en pleine forme, moins malades, moins obèses, moins diabétiques et donc on ira moins souvent chez les médecins une fois adulte. Cela coûtera alors moins cher pour la Santé en général.

Nous permettre, à nous les jeunes, d'avoir accès à la pratique sportive plus facilement doit donc être un objectif majeur de Santé Publique. Cela doit devenir une priorité pour nos politiques afin de permettre à la jeunesse, et donc les adultes de demain, de s'épanouir.

Article 1^{er}

Chaque école, collège, lycée et université devront avoir accès, à pied, à une salle omnisport et/ou un stade. Ces infrastructures pourront servir aux associations et clubs mais les établissements scolaires seront prioritaires sur les plannings.

Article 2

Tout au long de la scolarité, les établissements scolaires devront proposer une découverte et pratique obligatoire des différents groupes d'activités sportives : classiques (football, volley, basket, tennis, natation, ...), non classiques (surf, skate, ski, roller, course d'orientation, cirque, ...), handisports (moteur, visuel, auditif, ...) et sports cérébraux (échecs, ...).

Article 3

Pour réussir la promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive, l'État devra augmenter les formations universitaires « sérieuses » dans la filière de l'Éducation sportive afin d'avoir du personnel qualifié, en tant qu'intervenant, dans les écoles afin d'accompagner les plus jeunes.

Article 4

Dans un souci de Santé publique, une taxation sera mise en place sur tous les produits « avec sucres ajoutés » (boissons gazeuses, bonbons, ...) afin de financer, en partie, les articles précédents.

27 ème PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

visant à favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes,

présentée par
les élèves de CP, CE1, CM1 et CM2
de l'école publique Yves COPPENS de Ménéac

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Stéphane, un élève de notre classe, dit : “ J’apprends mieux mes devoirs lorsque je joue au foot avant.”. D’après l’article de Gaspard BREMOND du journal Ouest-France, publié le 26/04/2023, le professeur François Carré, cardiologue, médecin du sport au CHU de Rennes, serait d’accord avec notre camarade. En effet, le sport est bon pour les apprentissages. Selon une étude, les élèves mémorisent mieux grâce à l’activité physique. Le sport est aussi bon pour la santé, selon le professeur, il faudrait 30 minutes de sport par jour car sinon les jeunes auront moins de capacités physiques et développeront des maladies plus tard.

Le sport permet d’être heureux et favorise un bon climat de classe. Le rapport “ Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture 2023” rapporte des paroles de jeunes qui vont dans ce sens “ Je me vide la tête en allant faire du sport.” et montre qu’on se fait des amis au sport “Le rugby c’est la vie. On y trouve une famille, mais avant tout des amis et non des ennemis.”.

Le défenseur des droits rappelle qu’il faut “ garantir l’accès aux loisirs et au repos de tous les enfants, quelles que soient leurs conditions de vie” hors “71% des enfants dont les parents disposent de bas revenus ne sont ainsi pas inscrits dans un club ou une association sportive et culturelle contre 38% des enfants dont les parents disposent de hauts revenus.” d’après ce même rapport. Les difficultés ne sont pas uniquement liées aux coûts mais aussi aux difficultés administratives, aux difficultés d’accès et d’infrastructures (notamment dans les zones rurales).

Dans notre classe, Wendy dit qu’il n’y a pas assez de place à l’intérieur de nos maisons pour faire du sport; certains élèves préfèrent jouer aux jeux vidéos; Liam dit que les parents travaillent trop et n’ont pas le temps de nous emmener au sport, d’autres élèves n’ont pas le matériel pour faire du sport chez eux; des élèves disent que certains sports en club sont trop chers; d’autres élèves disent que certains sports sont trop loin de leur maison; Liam dit que l’école finit trop tard et Victor dit qu’il préfère faire de la musique. Les élèves de notre classe ne connaissaient pas le dispositif “Pass’Sport”.

PROPOSITION DE LOI

Article 1

Afin de faciliter l'accès à la pratique sportive chez tous les jeunes, le dispositif « pass Sport » est généralisé à l'ensemble des jeunes de 6 à 18 ans.

Article 2

Le « pass Sport » peut servir à payer un moyen de transport permettant aux jeunes de se rendre sur les lieux de leur pratique sportive.

Article 3

Le montant du « pass Sport » est plus important pour les jeunes en situation de handicap afin de favoriser l'offre de clubs handisport et pour les jeunes issus de familles aux revenus modestes.

Article 4

Le « pass Sport » doit faire l'objet d'une information auprès des familles et des enfants à l'école et dans les clubs de sport à chaque rentrée scolaire.